

COMMUNICATION



OFFICE DE LA NAISSANCE
ET DE L'ENFANCE

aux **PROFESSIONNELS**
de **L'ENFANCE**

concernant

LE PROJET PILOTE

VOYAGE D'ÉTUDE

2024 - 2025

DÉVELOPPEMENT DE PROJETS
« VOYAGE D'ÉTUDE »
À L'ATTENTION DES
PROFESSIONNELS DE L'ACCUEIL
DE LA PETITE ENFANCE ET
DE L'ATL, DES PROFESSIONNELS
DE LA PSE ET DES VOLONTAIRES
DE CONSULTATION

ONE.be

Avec vous, pas à pas



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



CADRE LÉGAL

L'annexe à l'arrêté du programme quinquennal de formation 21-26 indique : « *En vue de proposer à terme d'autres possibilités de formation, l'Office étudiera, pendant la durée du programme quinquennal, les possibilités de mise en œuvre de deux types de formation et réservera un budget pour des expériences pilotes : d'une part des voyages d'étude et d'autre part des formations à distance*².

*Des comités de pilotage spécifiques accompagneront les projets pilotes et permettront d'assurer le suivi et l'évaluation de ces projets en vue de leur éventuelle intégration au prochain Programme pour la formation continue en tant que nouveaux types d'activités formatives reconnues*³ » (p.26).

INTRODUCTION

Le projet pilote « **Voyage d'étude** » vise à développer de nouvelles opportunités de formations. L'objectif est de proposer des formules innovantes dans l'esprit du « Voyage d'étude », consistant en une série de visites sur le terrain, au niveau national ou international, et de rencontres de professionnels travaillant dans le domaine de l'accueil, en lien avec une thématique prédéfinie¹.

Un appel à projet a été transmis aux opérateurs de formation continue concernant la mise en place de la première action (Action 1), à savoir l'organisation par ces opérateurs de voyages d'étude en Belgique et au sein de l'Union européenne durant l'année 2025. *Plus d'informations à venir prochainement.*

Ce second appel s'adresse aux professionnels des secteurs l'enfance et présente deux autres actions menées en 2024-2025 autour des « voyages d'étude » :

- Le soutien à la mobilité (projet à l'étranger) ;
- Le « job shadowing ».

Les professionnels souhaitant soumettre leur candidature à l'une ou l'autre de ces deux actions « voyages d'étude » sont invités à prendre contact avec le service Formation Continue via l'adresse mail voyagesdetude@one.be pour obtenir l'accès au dossier de candidature standardisé.

L'attribution se fait tout au long de l'année 2025 à la suite de l'analyse des projets par un jury, toutefois les activités concernées doivent être réalisées pour début décembre 2025 au plus tard.

DÉFINITION DES VOYAGES D'ÉTUDE⁴

Ils consistent en une série de visites de terrain, au niveau national ou international, et de rencontres de professionnels travaillant dans le domaine de l'accueil de l'enfance, en lien avec une thématique prédéfinie. Ces voyages réunissent des participants (issus d'un même (mi)lieu d'accueil ou de plusieurs (mi)lieux d'accueil) encadrés par des accompagnateurs ayant une expérience probante de cette modalité de formation. Il est possible que celle-ci soit organisée avec le concours de partenaires dans le cadre de réseaux internationaux. Les visites permettent de découvrir des réalités différentes, d'échanger les expériences et regards d'ailleurs autour des pratiques. Le voyage d'étude peut être un moyen d'alimenter les réflexions d'une équipe en lien avec une thématique précise. Il fait l'objet, tout au long du processus, d'échanges et d'interactions (observations, questions, point de vue en perspectives, recul sur les pratiques, ...). Il amène à la définition de projets particuliers et points d'attention. Il permet une prise de conscience autour de sa pratique et une mise en mots dans l'échange. Les participants impliqués dans ce type de projet sont tenus de s'impliquer dans la préparation du voyage d'étude en amont (définition des objectifs, mise en projet, ...). Au retour des participants, une communication consistant en un partage des réflexions suscitées, des expériences vécues, des projets mis en œuvre à la suite du voyage est organisée au sein des lieux d'accueil concernés. Elle associe différents partenaires des lieux d'accueil et fait l'objet d'un rapport ou d'un carnet de voyage.

2 L'appel à projet « Digital Learning » a été réalisé en 2023 pour une mise en œuvre en 2024.

3 Extrait de la page 26 de l'annexe à l'arrêté du programme quinquennal de formation – adopté par le Gouvernement le 11/02/21 et par le CA de l'ONE le 25/11/20

4 Pirard, F., Rayna, S., Brougère, G. (sous la dir) (2021). *Voyager en petites enfances, Apprendre et changer*. Toulouse : ERES.

1 Cette définition est issue de : Pirard, F., Rayna, S., & Brougère, G. (sous la dir) (2021). *Voyager en petites enfances, Apprendre et changer*. Toulouse : ERES.

PUBLIC CIBLE ET PÉRIODE DES ACTIONS

Le public cible visé par les actions du projet pilote « Voyage d'étude » est le public éligible du programme de formation continue 2021-2026, à savoir, les :

- **Professionnels de la petite enfance** : accueillant.e.s, encadrant.e.s PMS, directions de structure d'accueil (Crèche, Service d'Accueil d'Enfants, Service d'Accueil Spécialisé Petite Enfance, Service d'Accueil Enfants Malades à Domicile), intervenant.e.s dans un service spécifique de soutien à la parentalité (Lieu de rencontre Enfants-Parents, Espace parents dans la séparation, Service d'accompagnement périnatal, Service d'accompagnement des familles) ;
- **Professionnels de l'Accueil Temps libre** : accueillant.e.s extrascolaire.s et/ou animateur.trice.s (volontaires ou salarié.e.s) dans une école de devoirs ou un centre de vacances, responsable.s d'équipe d'accueillant.e.s extrascolaire.s et/ou coordinateur.trice.s d'une école de devoirs ou d'un centre de vacances, coordinateur.trice.s ATL (Accueil Temps Libre) ;
- **Professionnel.le.s travaillant dans un SASPE** (Service d'Accueil Spécialisé de la Petite Enfance) **ou dans un SAEMD** (Service d'Accueil d'Enfants Malades à Domicile) ;
- **Professionnels de la Promotion de la Santé à l'École** : personnel infirmier et administratif, médecin, responsables de structures ;
- **Volontaires** dans une consultation pour enfants.

Les dispositifs retenus se dérouleront durant l'année 2025 (au plus tard en décembre 2025).

Ces dispositifs sont réalisés dans le cadre d'un dispositif de formation continue. Une attestation récapitulative sera fournie par l'ONE.



OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Le projet pilote « Voyages d'étude » a pour objectif de développer des dispositifs de formation innovants et/ou de soutenir des actions permettant aux professionnels de l'enfance :

- D'une part de « voyager » : sans aller nécessairement loin, en poussant la porte d'un autre (mi)lieu d'accueil, le ou la professionnel.le se plonge dans une autre réalité de travail, de projet éducatif, d'accueil, et voyage ainsi dans d'autres possibles, en s'ouvrant à d'autres visions de l'accueil de l'enfance.
- D'autre part de « partager » : en découvrant d'autres lieux d'accueil, le participant est nourri par le partage des pratiques avec les professionnels, tout en y confrontant ses propres pratiques et réflexions. L'échange nourrit tant le professionnel en voyage que le lieu qui l'accueille.
- Et enfin, de « documenter ses observations » : tout au long du voyage, le professionnel rassemble des notes, des impressions, des traces d'échanges, des photos, des réflexions et réalise un « carnet de voyage ». Au cours et après le voyage, le professionnel ou les professionnels mettent en commun les différents éléments recueillis et en réalisent une documentation communicable aux collègues. Ce carnet de voyage « collectif » pourra ainsi servir de support de réflexion avec les autres professionnels des équipes concernées.

Les projets déposés veilleront, de manière transversale, à ce que les participants puissent au travers de l'expérience du voyage d'étude (au sens défini ci-dessus) :

- Adopter et enrichir une posture réflexive face à leurs pratiques ;
- Observer des pratiques diversifiées ;
- Comprendre les intentions et les points d'attention des professionnels concernant ces pratiques ;
- Échanger leurs expériences dans des contextes diversifiés.

ORGANISATION, SÉLECTION ET SUBVENTION DES ACTIONS



ACTION « SOUTIEN À LA MOBILITÉ INDIVIDUELLE » de professionnels de terrain dans le cadre d'un projet à l'étranger (Action 2)

Par cette action, l'ONE souhaite soutenir la mobilité des professionnels qui participent à un voyage d'étude, un colloque ou une action de formation en dehors de la Fédération Wallonie-Bruxelles (dans l'UE). L'objet de travail doit être déterminé au préalable et en lien avec le projet d'accueil ou de service. Ce soutien couvre la prise en charge des frais de déplacement et d'inscription dans un colloque, un groupe d'étude (study groups), la participation à une activité de formation hors FWB avec ou sans visite de site pour une ou deux personnes. Cette action est accessible au personnel d'encadrement des enfants et/ou au responsable d'une structure, pour autant qu'ils soient entre deux et trois à y participer. Faire profiter cette action à au minimum deux personnes d'une même structure permet le croisement des regards et facilite la pérennisation des acquis.

Objectifs :

Concrètement, le nombre de participants bénéficiant d'un soutien financier est déterminé en fonction du nombre de places d'accueil :

- Structure de plus de 35 places : soutien attribué à 2 participants sur les 3 autorisés.
- Structure de moins de 35 places : soutien attribué à 1 participant sur les 2 autorisés.
- A l'exception des publics « accueillant.e à domicile » et « volontaire » pouvant bénéficier de l'intervention pour une seule personne participante.

L'ONE s'engage à faire le relevé des initiatives possibles dans différents pays de l'UE, cependant les candidats peuvent proposer un projet extérieur à cette liste dont la pertinence sera évaluée par le jury.

ACTION « JOB SHADOWING » ou l'apprentissage par l'observation en situation de travail (Action 3)

Le « job shadowing » est décrit comme :

(...) une méthode qui donne l'opportunité aux travailleurs d'une organisation d'aller dans une autre organisation, d'y coopérer et d'apprendre ainsi les uns des autres. Les collaborateurs ont l'occasion de devenir l'ombre du travail de l'autre. Le job shadowing est plus qu'une visite. Pour vraiment connaître la façon de travailler ailleurs, et apprendre en profondeur l'un de l'autre, il vaut mieux que le job shadowing se pratique sur plusieurs jours. Le job shadowing peut s'effectuer sous différentes formes : observation participante, engagement dans le travail de l'autre, être témoin de certaines activités, s'entretenir avec des professionnelles⁵.

Ainsi, cette action invite un professionnel à se rendre entre 3 et 5 jours dans une autre structure d'accueil pour découvrir des pratiques inspirantes. Ce projet est porté avec le soutien d'un ou plusieurs conseillers pédagogiques – notamment en lien avec des groupes de travail impliquant différents professionnels – ou encore en lien avec un aspect du projet d'accueil ou du dispositif d'amélioration de la qualité de la structure.

L'ONE s'engage à publier en janvier 2025 au plus tard la liste des structures prêtes à accueillir un professionnel. Les candidats peuvent proposer une structure extérieure à cette liste dont la pertinence sera évaluée par le jury. Les professionnels intéressés pourront dès lors faire acte de candidature individuelle (avec accord du PO) pour participer à l'expérience « job shadowing ».

Pour cette première expérience avec les professionnels de la FWB, cette action se limite uniquement à la Belgique ou aux pays limitrophes de celle-ci (par exemple, des professionnels de Tournai qui vont à Lille, des professionnels d'Arlon qui vont au Grand-Duché du Luxembourg, ...).

⁵ Extrait de Vanderkerckove, A. et Bulckaert, W., « Apprendre ailleurs : l'expérience d'Elmer et du job shadowing », in Pirard, F., Rayna, S. & Brougère, G. (2021). *Voyager en petites enfances*. ERES : Toulouse. p. 124



ACTION « SOUTIEN À LA MOBILITÉ INDIVIDUELLE » de professionnels de terrain dans le cadre d'un projet à l'étranger (Action 2)

ACTION « JOB SHADOWING » ou l'apprentissage par l'observation en situation de travail (Action 3)

Étapes de réalisation de l'action :

- Communication trimestrielle par l'ONE de dispositifs de formation (voyages d'étude, colloques, study groups, ...) à l'étranger ;
- Introduction d'un dossier de candidature (voir ci-dessous) ;
- Établissement d'une convention entre l'ONE et la structure dont dépendent les participants ;
- Au terme de l'action, participation à l'évaluation du dispositif : l'évaluation se réalisera sur base d'un questionnaire et de la participation obligatoire à un échange en groupe.

Sélection :

Introduction d'un dossier de candidature par le lieu d'accueil : motivation à participer au dispositif, implication du milieu d'accueil, lien avec le projet d'accueil, preuve de pré-inscription d'au min. 2 à 3 participants (à l'exception des accueillant.e.s à domicile et des volontaires), engagement sur l'honneur à participer aux réunions d'évaluation et signature d'une convention.

Envoi du dossier de candidature par mail à l'adresse voyagesdetude@one.be.

Réception des candidatures du 4 novembre 2024 au 30 août 2025.

L'attribution se fait tout au long de l'année 2025 suite à l'analyse des projets par un jury.

Introduction d'un dossier de candidature individuelle par le professionnel : motivation à participer au dispositif, lien avec le projet d'accueil / projet de service, lien avec le plan de formation, engagement sur l'honneur à participer aux réunions d'évaluation + copie de la convention entre le participant et la structure accueillante.

Envoi du dossier de candidature par mail à l'adresse voyagesdetude@one.be.

Réception des candidatures du 1^{er} février 2025 au 30 août 2025.

L'attribution se fait tout au long de l'année 2025 suite à l'analyse des projets par un jury.

Critères d'éligibilité et de sélection des candidatures :

Seront éligibles les dossiers complets et, selon les modalités prévues, déposés au cours de l'année 2025 et avant le 30 août 2025, pour la réalisation du dispositif dans son intégralité en décembre 2025 au plus tard – sous réserve des crédits disponibles.

Outre l'analyse formelle, les projets seront sélectionnés sur base d'une analyse qualitative du contenu selon les critères suivants :

- La motivation du(des) participant(s) ;
- Le lien de l'action menée avec le projet d'accueil de la structure ou le projet de service ;
- Le lien avec le plan de formation de la structure ;
- ...



ACTION « SOUTIEN À LA MOBILITÉ INDIVIDUELLE » de professionnels de terrain dans le cadre d'un projet à l'étranger (Action 2)

Subvention⁶ :

En fonction des crédits disponibles pour cette action, les projets retenus ne peuvent dépasser 2000€/personne.

Frais éligibles : frais d'inscription et frais de déplacement.

Paiement de l'intervention sur base des justificatifs des frais réels envoyés à l'ONE au terme du voyage : attestation de participation, justificatifs des frais d'inscription et de déplacements.

Les frais de logement et de repas sont à charge des participants.

⁶ Les accueillant.e.s indépendant.e.s participant à l'une de ces actions pourront bénéficier des incitatifs à la formation, tels que prévu dans le programme de formation continue.

ACTION « JOB SHADOWING » ou l'apprentissage par l'observation en situation de travail (Action 3)

Pour le participant :

- Si la structure accueillante se situe à moins de 50 km de la structure d'origine : intervention uniquement pour les frais de déplacement (par jour) sur base du trajet le plus court.
- Si la structure accueillante se situe à plus de 50 km : intervention dans le déplacement et pour maximum 2 nuits d'hôtel (max. 100€/ nuit).
 - Si le participant est logé au domicile d'un travailleur de la structure accueillante : indemnités pour ce travailleur de maximum 100€.

Pour la structure accueillante : indemnités d'accueil de 25€/jour d'accueil.

ENGAGEMENT DES PARTIES



À quoi s'engage le candidat individuel / le milieu d'accueil ?

- À déposer un dossier complet (jusqu'au maximum 30/08/25) ;
- À signer une convention avec l'ONE (action 2) ou la structure accueillante (action 3) ;
- À fournir les justificatifs des frais réels dans les trente jours suivant l'action ;
- À participer à une évaluation (questionnaire et focus-group).

À quoi s'engage l'ONE ?

- À prendre en charge les frais tels que décrits ci-avant, dans la mesure des crédits disponibles ;
- À coordonner le dispositif global en lien avec le comité de pilotage « voyages d'études » ;
- À déployer un processus d'évaluation des dispositifs de voyages d'étude auprès des participants ;
- À communiquer aux candidats retenus la décision d'acceptation ou de refus du dossier dans les trente jours suivants le dépôt de candidature.





INTRODUCTION DE VOTRE PROJET

Les professionnels de l'enfance intéressés par ce projet pilote et souhaitant proposer leur candidature doivent contacter le service Formation Continue via l'adresse e-mail voyagesdetude@one.be pour obtenir toutes les informations utiles permettant de compléter leur dossier.

Le dossier sera présenté dans un formulaire standardisé.

